Séance du Conseil communal du 28 janvier 2013

N° 02.- EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES RESOLUTIONS PRISES AU COURS DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 26 NOVEMBRE 2012.

M. DESAMA, Bourgmestre-Président;
MM. BREUWER, ISTASSE, NYSSEN, Mme VOISIN-DUPUIS, MM. MOSON, BEN ACHOUR, AYDIN et DEGEY, Echevins et Echevines;
M. BOTTERMAN, Président du C.P.A.S.;
MM. HALLEUX, DELOBEL, DUKERS, ~~LEGROS, ELSEN,~~ DETHIER, REIP, VAN DE WAUWER, Mmes ~~TARGNION,~~ POLIS-PIRONNET, MM. CANTELLA, ~~WATHELET,~~ CARTON, PITANCE, PIRON, Mmes GILSON, LAMBERT, M. MESTREZ, Mmes REUL-MINGUET, CELIK, OZER, BREUER, DUMOULIN, GEORIS-CABODI, M. VOISIN, Mme AZZOUZI, Conseillers et Conseillères.
M. DEMOLIN, Secrétaire.

LA SEANCE PUBLIQUE EST OUVERTE A 19 HEURES 35.

LE CONSEIL,

1747 **N° 01bis.- GESTION IMMOBILIERE - Place Lambert Fraipont - Echange de parcelles - Décision de principe - Déclaration d'urgence.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

DECLARE

qu'il y a urgence à l'examen de ce point et porte celui-ci à l'ordre du jour sous le n° 21bis.

1748 **N° 01ter.- GESTION IMMOBILIERE - Rue des Alliés n° 67-71 - Acquisition - Projet d'acte - Approbation - Déclaration d'urgence.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

DECLARE

qu'il y a urgence à l'examen de ce point et porte celui-ci à l'ordre du jour sous le n° 21ter.

1749 **N° 01quater.- REGIE COMMUNALE AUTONOME "Synergis" - Marché public d'emprunts - Garantie financière de la Ville - Déclaration d'urgence.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

DECLARE

qu'il y a urgence à l'examen de ce point et porte celui-ci à l'ordre du jour de la présente séance sous le n° 22bis.

1750 **N° 01quinquies.- INFRASTRUCTURES SPORTIVES - Implantation d'un espace sport de rue dans le Quartier Nord - Fixation des conditions de marché - Modification - Déclaration d'urgence.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

DECLARE

qu'il y a urgence à l'examen de ce point et porte celui-ci à l'ordre du jour sous le n° 27bis.

1751 **N° 01sexies.- RELAIS SOCIAL DE VERVIERS - Modification des statuts - Approbation - Déclaration d'urgence.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

DECLARE

qu'il y a urgence à l'examen de ce point et porte celui-ci à l'ordre du jour sous le n° 31bis.

1752 **Nº 01septies.- FONDS FEDER 2007-2013 - "VERDI" - Revitalisation urbaine Spintay - Projet P.1.1 - Partie A (ECP13030001493C) - Projet P.1.2 - Partie B (ECP13030001492C) - Démolition et rénovation d'immeubles Modifications demandées par le S.P.W. - Approbation - Déclaration d'urgence.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

DECLARE

qu'il y a urgence à l'examen de ce point et porte celui-ci à l'ordre du jour sous le n° 46bis.

1753 **Nº 01octies.- VOIRIE - Chemin communal rue Pierre David - Acquisition d'une parcelle - Cession d'un morceau de terrain communal - Désaffectation expresse - Projets d'acte - Déclaration d'urgence.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

DECLARE

qu'il y a urgence à l'examen de ce point et porte celui-ci à l'ordre du jour sous le n° 46ter.

1754 **Nº 01nonies.- VOIRIE - Lotissement de Stembert - Rue des Gardes Frontières - Réalisation de travaux de voirie - Projet - Fixation des conditions de marché - Déclaration d'urgence.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

DECLARE

qu'il y a urgence à l'examen de ce point et porte celui-ci à l'ordre du jour sous le n° 46quater.

1755 **Nº 01decies.- VOIRIE - Site Snoeck (anciennement commune d'Ensival) - Acquisition, à titre gratuit, de l'assiette de la voirie privée et d'emprises pour incorporation au domaine public - Projets d'actes - Approbation - Déclaration d'urgence.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

DECLARE

qu'il y a urgence à l'examen de ce point et porte celui-ci à l'ordre du jour sous le n° 46quinquies.

1756 **Nº 01undecies.- PATRIMOINE - Immeuble Patrimoine Privé - Rue des Souris n° 18 - Réfection de la toiture - Projet - Fixation des conditions de marché - Déclaration d'urgence.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

DECLARE

qu'il y a urgence à l'examen de ce point et porte celui-ci à l'ordre du jour sous le n° 46sexies.

1757 **Nº 02.- RAPPORT SUR LA SITUATION ET L'ADMINISTRATION DES AFFAIRES COMMUNALES POUR L'ANNEE 2011.**

A l'unanimité des membres présents,

PREND ACTE

du dépôt du rapport établi par le Collège communal sur l'administration et la situation des affaires communales de la Ville pour l'année 2011.

1758 **N° 03.- INTERCOMMUNALES - Neomansio, S.C.R.L. - Assemblée générale ordinaire du 20 novembre 2012 - Ordre du jour - Evaluation du plan stratégique 2011-2013 - Budget prévisionnel 2013 - Procès-verbal de séance - Ratification.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

RATIFIE :

- l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire du 20 novembre 2012 de la S.C.R.L. "Neomansio";
- l'évaluation du plan stratégique 2011-2013 de l'Intercommunale;
- le projet de budget 2013 de la Société;
- de charger ses représentants de rapporter la présente décision conformément à l'article L1523-12 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation;

CONFIRME

qu'en cas de délibération préalable du Conseil communal, la Ville bénéficie de toutes ses voix même si un seul délégué est présent à l'Assemblée.

1759 **N° 04.- INTERCOMMUNALES - IMIO, S.C.R.L. - Assemblée générale extraordinaire du 21 novembre 2012 - Ordre du jour - Modifications statutaires - Ratification.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

RATIFIE :

- l'ordre du jour de la séance de l'Assemblée générale extraordinaire du 21 novembre 2012 de la S.C.R.L. "IMIO";
- les modifications statutaires telles que soumises à l'approbation des associés.

1760 **N° 05.- INTERCOMMUNALES - Intermosane, A.I.C.R.L. - Assemblée générale extraordinaire du 26 novembre 2012 - Ordre du jour - Modifications statutaires - Nominations statutaires - Information relative à la création d'un G.R.D. mixte Wallon unique - Ratification.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

RATIFIE :

- l'ordre du jour de la séance de l'Assemblée générale extraordinaire du 26 novembre 2012 de l'Assemblée générale de l'A.I.C.R.L. "Intermosane";
- les modifications statutaires soumises à l'approbation des associés communaux;

CONFIRME

qu'en cas de délibération préalable du Conseil communal, la Ville bénéficie de toutes ses voix même si un seul délégué est présent à l'Assemblée.

1761 **N° 06.- INTERCOMMUNALES - Ecetia Intercommunale, S.C.R.L - Assemblée générale ordinaire du 26 novembre 2012 - Ordre du jour - Evaluation du plan stratégique 2011-2013 - Procès-verbal de séance - Ratification.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

RATIFIE :

- l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire du 26 novembre 2012 de la S.C.R.L. "Ecetia";
- l'évaluation du plan stratégique 2011-2013 de la société telle que soumise à l'approbation des associés communaux par le Conseil d'administration;

CONFIRME

qu'en cas de délibération préalable du Conseil communal, la Ville bénéficie de toutes ses voix même si un seul délégué est présent à l'Assemblée.

1762 **N° 07.- INTERCOMMUNALES - Ecetia Intercommunale, S.C.R.L - Assemblée générale extraordinaire du 26 novembre 2012 - Ordre du jour - Modifications statutaires - Procès-verbal de séance - Ratification.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

RATIFIE

- l'ordre du jour de l'Assemblée générale extraordinaire du 26 novembre 2012 de la S.C.R.L. "Ecetia";
- les modifications statutaires aux articles 25, 50, 52 et 56bis telles que soumises à l'approbation de l'Assemblée générale du 20 décembre 2011;

CONFIRME

qu'en cas de délibération préalable du Conseil communal, la Ville bénéficie de toutes ses voix même si un seul délégué est présent à l'Assemblée.

1763 **N° 08.- INTERCOMMUNALES - Ecetia Finances, S.A. - Assemblée générale ordinaire du 26 novembre 2012 - Ordre du jour - Evaluation du plan stratégique 2011-2013 - Procès-verbal de séance - Ratification.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

RATIFIE :

- l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire du 26 novembre 2012 de la S.A. "Ecetia Finances";
- l'évaluation du plan stratégique 2011-2013 de la société tel que soumis à l'approbation des associés communaux par le Conseil d'administration et les prévisions de budget y afférent;
- de charger ses représentants de rapporter la présente décision conformément à l'article L1522-3 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation;

CONFIRME

qu'en cas de délibération préalable du Conseil communal, la Ville bénéficie de toutes ses voix même si un seul délégué est présent à l'Assemblée.

1764 **N° 09.- INTERCOMMUNALES - Ecetia Finances, S.A. - Assemblée générale extraordinaire du 26 novembre 2012 - Ordre du jour - Modifications statutaires - Procès-verbal de séance – Ratification.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

RATIFIE :

- l'ordre du jour de l'Assemblée générale extraordinaire du 26 novembre 2012 de la S.A. "Ecetia Finances";
- les modifications statutaires aux articles 28, 54, 56 et 60bis des statuts telles que soumises à l'approbation des communes associées;

CONFIRME

qu'en cas de délibération préalable du Conseil communal, la Ville dispose de toutes ses voix même si un seul délégué est présent à l'Assemblée.

1765 **N° 10.- INTERCOMMUNALES - Intercommunale du Traitement des Déchets liégeois, S.C.R.L. - Assemblée générale ordinaire du 27 novembre 2012 - Ordre du jour - Plan stratégique 2011-2013 - Actualisation 2013 - Nominations statutaires - Approbation.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

DECIDE :

- de prendre connaissance et d'approuver l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire du 27 novembre 2011 de la S.C.R.L." Intradel";
- d'approuver l'actualisation du plan stratégique 2011-2013 pour l'année 2013 telle que présentée à l'approbation de l'Assemblée générale de la Société;
- de mandater les délégués de voter les démissions/nominations statutaires qui seront soumises au vote de l'Assemblée générale;
- de charger ses représentants de rapporter la proportion des votes intervenus au Conseil communal conformément à l'article L1522-3 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation;

1766 **N° 11.- INTERCOMMUNALES - Services-Promotion-Initiatives en Province de Liège (S.P.I.), S.C.R.L. - Assemblée générale ordinaire du 27 novembre 2012 - Ordre du jour - Etat d'avancement du plan stratégique 2011-2013 - Démission et nomination d'administrateurs - Indemnité de fonction de Président - Approbation.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

DECIDE :

- de prendre connaissance et d'approuver l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire du 27 novembre 2012 de la S.C.R.L. "S.P.I. ";
- d'approuver l'état d'avancement du plan stratégique 2011-2013 arrêté au 31 août 2012 et tel que soumis à l'approbation de l'Assemblée générale;
- d'approuver la proposition visant l'indemnité de fonction de M. le Président;
- de charger ses représentants de rapporter la présente décision conformément à l'article L1522-3 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation;

CONFIRME

que la Ville bénéficie de toutes ses voix même si un seul délégué est présent à l'Assemblée.

1767 **N° 12.- INTERCOMMUNALES - Services-Promotion-Initiatives en Province de Liège (S.P.I.), S.C.R.L. - Assemblée générale extraordinaire le 27 novembre 2012 - Ordre du jour - Modifications statutaires - Approbation.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

DECIDE :

- de prendre connaissance et de marquer son accord sur l'ordre du jour de l'Assemblée générale extraordinaire du 27 novembre 2012 de la S.C.R.L. "S.P.I. ";
- d'approuver les modifications statutaires proposées telles que soumises à l'approbation des associés communaux;
- de charger ses représentants de rapporter la présente décision conformément à l'article L1522-3 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation dans l'hypothèse ou une nouvelle Assemblée serait convoquée faute de quorum;

CONFIRME

que la Ville bénéficie de toutes ses voix même si un seul délégué est présent à l'Assemblée.

1768 **N° 13.- INTERCOMMUNALES - Aqualis, S.C.R.L. - Assemblée générale ordinaire du 28 novembre 2012 - Ordre du jour - Procès-verbal de la dernière séance - Actualisation du plan stratégique 2011-2013 - Modification du règlement d'ordre intérieur - Approbation.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

DECIDE :

- de prendre connaissance et de marquer son accord sur l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire du 28 novembre 2012 de la S.C.R.L. "Aqualis";
- d'approuver le procès verbal de la séance du 6 juin 2012 de l'Assemblée générale;
- d'approuver l'évaluation du plan stratégique 2011-2013 et son actualisation pour l'exercice 2013;
- d'approuver les modifications introduites au Règlement d'Ordre Intérieur (R.O.I.) de l'Assemblée générale;
- de mandater les délégués de la Ville de rapporter la proportion des votes intervenus à l'Assemblée générale conformément à l'article L1522-3 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation;

CONFIRME

qu'en cas de délibération préalable du Conseil communal, la Ville bénéficie de toutes ses voix même si un seul délégué est présent à l'Assemblée.

1769 **N° 14.- INTERCOMMUNALES - Aqualis, S.C.R.L. - Assemblée générale extraordinaire du 28 novembre 2012 - Ordre du jour - Modifications statutaires - Approbation.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

DECIDE :

- de prendre connaissance de l'ordre du jour de l'Assemblée générale extraordinaire du 28 novembre 2012 de la S.C.R.L. "Aqualis";
- de marquer son accord sur les propositions de modifications statutaires;
- de charger ses représentants de rapporter la présente décision conformément à l'article L1523-12 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation;

CONFIRME

qu'en cas de délibération préalable du Conseil communal, la Ville bénéficie de toutes ses voix même si un seul délégué est présent à l'Assemblée.

1770 **N° 15.- INTERCOMMUNALES - IMIO, S.C.R.L. - Assemblée générale ordinaire du 28 novembre 2012 - Ordre du jour - Plan stratégique et budget 2013 - Nomination d'un contrôleur aux comptes - Approbation.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

DECIDE :

- d'approuver l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire du 28 novembre 2012 de la S.C.R.L. "IMIO";
- d'approuver le plan stratégique et le budget 2013 de la S.C.R.L. "IMIO";
- d'approuver la désignation de l'Association momentanée "BDO" réviseurs d'entreprise et "SAINTENOY, COMHAIRE & Associés" en qualité de contrôleur aux comptes de la Société pour un montant de 30.056,40 €, T.V.A. comprise;
- de charger ses délégués de rapporter à l'Assemblée générale la proportion des votes intervenus au Conseil;

CONFIRME

qu'en cas de délibération préalable du Conseil communal, la Ville bénéficie de toutes ses voix même si un seul délégué est présent à l'Assemblée.

1771 **N° 16.- INTERCOMMUNALES - Centre Hospitalier Peltzer-La Tourelle, S.C.R.L. - Assemblée générale ordinaire du 29 novembre 2012 - Ordre du jour - Plan stratégique 2011-2013 - Evaluation annuelle - Modifications statutaires - Approbation.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

DECIDE :

- de prendre connaissance et de marquer son accord sur l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire du 29 novembre 2012 de la S.C.R.L. "Centre Hospitalier Peltzer-La Tourelle";
- d'approuver les modifications statutaires proposées en vue de conformer les statuts au décret régional Wallon du 26 avril 2012;
- de charger ses représentants de rapporter la présente décision conformément à l'article L1522-3 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation;

CONFIRME

qu'en cas de délibération préalable du Conseil communal, la Ville bénéficie de toutes ses voix même si un seul délégué est présent à l'Assemblée.

1772 **N° 17.- INTERCOMMUNALES - Finimo, A.I.C. - Assemblée générale ordinaire du 29 novembre 2012 - Ordre jour - Plan stratégique 2011-2013 - Evaluation - Modifications statutaires - Approbation.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

DECIDE :

- de prendre connaissance et de marquer son accord sur l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire du 29 novembre 2012 de la A.I.C."Finimo";
- d'approuver l'évaluation du plan stratégique 2011-2013 telle que soumise à l'approbation de l'Assemblée générale;
- d'approuver les modifications statutaires découlant de l'application du décret régional wallon du 26 avril 2012;
- de charger ses représentants de rapporter la proportion des votes intervenus conformément à l'article L1522-3 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation;

CONFIRME

qu'en cas de délibération préalable du Conseil communal, la Ville bénéficie de toutes ses voix même si un seul délégué est présent à l'Assemblée.

1773 **N° 18.- SANCTIONS ADMINISTRATIVES - Mise à disposition d'un poste de médiateur à temps plein pour l'Arrondissement judiciaire de Verviers par l'Etat fédéral - Projet de convention avec la Ville - Reconduction - Approbation.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

DECIDE

d'approuver le projet de convention entre l'Etat fédéral et la Ville dans le cadre de la politique de sécurité et de l'approche de la délinquance juvénile du Gouvernement fédéral.

1774 **N° 19.- FEDER 2007-2013 - Projet unique Verviers-Est Couvalles - Etablissement d'une micro-zone économique sur le site assaini - Estimation du Comité d'Acquisition d'Immeubles de Liège - Vente du terrain à la S.P.I. - Accord de principe - Approbation**

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

DECIDE

de donner son accord de principe à la vente de gré à gré sans publicité, du terrain sis rue de Limbourg n° 55, cadastré 2ème Division, Section B, n° 43 N2, à la S.C.R.L. "Agence de Développement pour la province de Liège (S.P.I.)".

M. DESAMA, Bourgmestre-Président;
MM. BREUWER, ISTASSE, NYSSEN, Mme VOISIN-DUPUIS, MM. MOSON, BEN ACHOUR, AYDIN et DEGEY, Echevins et Echevines;
M. BOTTERMAN, Président du C.P.A.S.;
MM. HALLEUX, DELOBEL, DUKERS, LEGROS, ~~ELSEN,~~ DETHIER, REIP, VAN DE WAUWER, Mmes ~~TARGNION,~~ POLIS-PIRONNET, MM. CANTELLA, ~~WATHELET,~~ CARTON, PITANCE, PIRON, Mmes GILSON, LAMBERT, M. MESTREZ, Mmes REUL-MINGUET, CELIK, OZER, BREUER, DUMOULIN, GEORIS-CABODI, M. VOISIN, Mme AZZOUZI, Conseillers et Conseillères.
M. DEMOLIN, Secrétaire.

1775 **Nº 20.- URBANISME - Rues des Cenelles et Haut-Husquet - Lotinvest, S.A. - Elargissement des chemins vicinaux n° 16 et 17 - Loi du 10 avril 1841 - Proposition à soumettre au Collège provincial - Adoption provisoire.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

PROPOSE :

- l'élargissement du chemin vicinal n° 16 et du chemin vicinal n° 17 de l'ancienne commune de Petit-Rechain, au droit du permis de lotir notamment sur les parcelles cadastrées en 9ème Division section B, n° 281G, 277H et 279K, par l'incorporation au domaine public de quatre emprises de respectivement 17 m², de 60 m², de 404 m² et de 33 m², conformément au projet d'alignement joint au dossier dressé par le bureau "BOLAND-TAILLEUR & ASSOCIES", en date des 5 juin 2012 et 15 février 2012;
- l'acquisition de l'emprise à titre gratuit et pour raison d'utilité publique.

1776 **N° 21.- GESTION IMMOBILIERE - Immeuble sis place du Palais n° 1-3-5 - Acquisition - Projet d'acte.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

DECIDE :

- d'acquérir de gré à gré l'immeuble sis place du Palais n° 1-3-5, cadastré 1ère division, section D n° 320 F au prix de 477.750,00 € pour cause d'utilité publique;
- d'imputer cette dépense sur le crédit inscrit au budget extraordinaire 2012 sous l'allocation n° 930/712-60/08 201007129 et financé par emprunt et subsides.

1777 **N° 21bis.- GESTION IMMOBILIERE - Place Lambert Fraipont - Echange de parcelles - Décision de principe.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

DECIDE :

- de vendre, de gré à gré, sans publicité, à M. JASPAR, l'excédent de voirie du chemin vicinal n° 1 situé au droit de la parcelle cadastrée 7ème division, section A, n° 324 F sise place Lambert Fraipont n° 5, d'une superficie de 41.6 m²;
- d'acquérir auprès de M. JASPAR une partie de la parcelle cadastrée n° 324 F pour cause d'utilité publique

1778 **N° 21ter.- GESTION IMMOBILIERE - Rue des Alliés 67/71 - Acquisition - Projet d'acte - Approbation.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

APPROUVE :

- le projet d'acte visant à acquérir l'immeuble sis rue des Alliés n° 67/71, cadastré 1ère division, section A, n° 95M au prix de 115.000,00 € pour cause d'utilité publique;
- l'imputation de cette dépense sur le crédit inscrit en modifications budgétaires n° 2 sous l'allocation 922/712-60/-02, sous réserve de l'approbation par les Autorités de Tutelles et financé par emprunt.

1779 **N° 22.- BUDGET COMMUNAL 2012 - Modifications budgétaires n° 3 - Service extraordinaire.**

Par 20 voix contre 13,

ACCEPTE

la modification des montants des crédits suivants :

- 767/723-60/-001 "- Espace Blavier - Réorganisation et réaménagement" : + 33.000,00 €;
- 767/961-51/-01 "Emprunt à contracter - Espace Blavier - Réorganisation et réaménagement" : + 33.000,00 €;
- 930/723-60/-10 "Ancrage communal - Rue de la Chapelle n° 34-45 - Rénovation de 6 logements unifamiliaux" : - 33.000,00 €;
- 930/961-51/-15 "Emprunt à contracter - Ancrage communal - Rue de la Chapelle n° 34-45 - Rénovation de 6 logements unifamiliaux" : - 33.000,00 €;

Par 20 voix contre 13,

DECIDE

Le budget de la Ville de Verviers de l'exercice 2012 est modifié et le nouveau résultat est arrêté aux chiffres figurant au tableau ci-après :

SERVICE EXTRAORDINAIRE

RECETTES

Exercices antérieurs	212.256,12 €
Exercice propre	43.414.845,38 €

Prélèvements		2.547.299,30 €
Total		46.174.400,80 €
DEPENSES		
Exercices antérieurs		10.783.891,97 €
Exercice propre		32.755.782,94 €
Prélèvements		2.502.929,81 €
Total		46.042.604,72 €
TOTAL		
Exercices antérieurs	déficit	10.571.635,85 €
Exercice propre	boni	10.659.062,44 €
Total après prélèvements	boni	131.796,08 €

1780 **Nº 22bis.- REGIE COMMUNALE AUTONOME "Synergis" - Marché public d'emprunts - Garantie financière de la Ville.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

DECLARE

se porter caution solidaire envers Belfius Banque, tant en capital qu'en intérêts, commissions et frais des emprunts susmentionnés contractés par l'emprunteur;

AUTORISE

Belfius Banque à porter au débit de son compte courant, valeur de leur échéance, toutes sommes généralement quelconques dues par l'emprunteur et qui resteraient impayées par celui-ci à l'expiration d'un délai de 30 jours à dater de l'échéance. Pour son information, l'administration garante recevra copie de la correspondance envoyée à l'emprunteur en cas de non-paiement dans les délais;

S'ENGAGE :

- à supporter les intérêts de retard;
- jusqu'à l'échéance finale de ces emprunts et de ses propres emprunts auprès de Belfius Banque, à prendre toutes les dispositions utiles afin d'assurer le versement sur son compte ouvert auprès de cette société, de toutes les sommes qui y sont actuellement centralisées soit en vertu de la loi soit en vertu d'une convention, et ce nonobstant toute modification éventuelle du mode de perception de ces recettes;

AUTORISE

irrévocablement Belfius Banque à affecter les recettes susmentionnées au paiement de toutes sommes généralement quelconques dues par l'emprunteur et qui seraient portées au débit du compte courant de la Ville.

1781 **N° 23.- TAXES, REDEVANCES ET DROITS COMMUNAUX - Taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques - Règlement - Renouvellement pour l'exercice 2013.**

Par 29 voix contre 4,

ARRETE :

Art. 1.- Il est établi au profit de la Ville, pour l'exercice 2013, une taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques à charge des habitants du Royaume qui sont imposables dans la commune au 1er janvier de l'année qui donne son nom à l'exercice.

Art. 2.- Le taux de la taxe est fixé, pour tous les contribuables, à 8,5 % de la partie, calculée conformément à l'article 466 du Code des impôts sur les revenus, de l'impôt des personnes physiques dû à l'Etat pour le même exercice.

1782 **N° 24.- BUDGET COMMUNAL 2012 - Octroi d'un subside numéraire - Centre Culturel Régional de Verviers, A.S.B.L. - Approbation.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

DECIDE :

- d'octroyer une subvention complémentaire de 94.000,00 € sous forme d'argent à l'A.S.B.L. "Centre Culturel Régional de Verviers", à charge de l'allocation 762/332-03/ -01 du budget 2012;
- d'appliquer le principe du Titre III du Livre III de la troisième partie du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation relatif au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions vu que les montants cumulés par bénéficiaire sont supérieurs à 24.789,35 €.

M. DESAMA, Bourgmestre-Président;
MM. BREUWER, ISTASSE, NYSSEN, Mme VOISIN-DUPUIS, MM. MOSON, BEN ACHOUR, AYDIN et DEGEY, Echevins et Echevines;
M. BOTTERMAN, Président du C.P.A.S.;
MM. HALLEUX, ~~DELOBEL,~~ DUKERS, LEGROS, ~~ELSEN,~~ DETHIER, REIP, VAN DE WAUWER, Mmes ~~TARGNION,~~ POLIS-PIRONNET, MM. CANTELLA, ~~WATHELET,~~ CARTON, PITANCE, PIRON, Mmes GILSON, LAMBERT, M. MESTREZ, Mmes REUL-MINGUET, CELIK, OZER, BREUER, DUMOULIN, GEORIS-CABODI, M. VOISIN, Mme AZZOUZI, Conseillers et Conseillères.
M. DEMOLIN, Secrétaire.

1783 **N° 25.- BIBLIOTHEQUES - Convention entre la Ville et l'A.S.B.L. "Centre Maximilien Kolbe" - Avenant - Approbation.**

Attendu que, conformément au prescrit de l'article L1122-19 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, M. DELOBEL, Conseiller communal, s'est retiré de la salle des délibérations;
A l'unanimité des suffrages des membres présents,

DECIDE

de remplacer l'article 16, § 3 par le texte suivant :

" Partie 1 - Ville de Verviers : 9 forfaits (montant pour opérateur de "
" droit public) "
" Partie 2 - A.S.B.L. Centre Maximilien Kolbe: 1 forfait (montant pour "
" opérateur de droit privé si la subvention du Ministère est discriminée; "
" montant pour opérateur de droit public dans le cas contraire). "

M. DESAMA, Bourgmestre-Président;
MM. BREUWER, ISTASSE, NYSSEN, Mme VOISIN-DUPUIS, MM. MOSON, BEN ACHOUR, AYDIN et DEGEY, Echevins et Echevines;
M. BOTTERMAN, Président du C.P.A.S.;
MM. HALLEUX, DELOBEL, DUKERS, LEGROS, ~~ELSEN,~~ DETHIER, REIP, VAN DE WAUWER, Mmes ~~TARGNION,~~ POLIS-PIRONNET, MM. CANTELLA, ~~WATHELET,~~ CARTON, PITANCE, PIRON, Mmes GILSON, LAMBERT, M. MESTREZ, Mmes REUL-MINGUET, CELIK, OZER, BREUER, DUMOULIN, GEORIS-CABODI, M. VOISIN, Mme AZZOUZI, Conseillers et Conseillères.
M. DEMOLIN, Secrétaire.

1784 **Nº 26.- CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE (C.P.A.S.) - Finances - Budget 2012 - Modifications budgétaires n° 2 (Services ordinaire et extraordinaire) - Approbation.**

Entendu l'exposé de M. BOTTERMAN, Président du C.P.A.S.;
Entendu l'intervention de M. HALLEUX, Conseiller communal;
Par 20 voix contre 13;

APPROUVE

les modifications budgétaires n° 2 (Services ordinaire et extraordinaire) apportées au budget 2012 du Centre public d'Action sociale et adoptées par le Conseil de l'Action sociale en sa séance du 24 octobre 2012.

1785 **N° 27.- BUDGET COMMUNAL 2012 - Octroi d'un subside numéraire - "Ozanam", A.S.B.L. - Approbation.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

DECIDE :

- d'approuver l'octroi d'une subvention de 30.000,00 € sous forme d'argent à l'A.S.B.L. "Ozanam" en vue de réaliser un espace sport de rue et de procéder à la rénovation de la plaine de jeux sur le site dont elle est propriétaire;
- de subordonner le versement de cette subvention communale à l'octroi d'un subside par Infrasports;
- d'appliquer le principe du Titre III du Livre III de la troisième partie du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation relatif au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions puisque le montant dépasse 24.789,35 €.

1786 **N° 27bis.- INFRASTRUCTURES SPORTIVES - Implantation d'un espace sport de rue dans le quartier Nord - Fixation des conditions de marché - Modification.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

APPROUVE

les modifications aux conditions du marché relatif à l'implantation d'un espace sport de rue dans le quartier Nord;

ARRETE :

- les critères de sélection qualitative comme suit :
  1. Les soumissionnaires doivent être en règle en matière de cotisation de sécurité sociale conformément à l'article 17 bis de l'arrêté royal du 8 janvier 1996 (et ses modifications ultérieures) - attestation requise;
  2. Une déclaration sur l'honneur signée par une personne pouvant engager le soumissionnaire et certifiant que le candidat n'est pas dans un des cas cités à l'article 17 bis de l'arrêté royal précité;
  3. Une déclaration bancaire établie selon le modèle en annexe;
  4. le candidat répond aux conditions de l'agréation en classe 1 sous-catégorie G4, la classe est dépendante du montant de la soumission;
  5. Le candidat doit pouvoir prouver qu'il a installé au minimum trois infrastructures similaires au cours des cinq années précédentes. Il doit pouvoir démontrer à l'aide d'attestations la bonne réalisation de ces travaux lors de sa soumission. Les attestations doivent contenir au minimum: le lieu où les travaux ont été effectués et le nom du maître de l'ouvrage (adresses comprises), la personne de contact et son numéro de téléphone;
  6. Une note précisant les moyens mis en œuvre pour que les équipements installés puissent résister aux actes de vandalisme ainsi qu'aux agressions urbaines;
  7. Une note reprenant les garanties qui couvrent les équipements installés ainsi que la durée de celles-ci. Sera également précisé le délai pendant lequel les pièces de rechange peuvent être obtenues;
  8. Une note reprenant les procédés préconisés pour l'entretien des équipements proposés. Il sera également fait mention de la fréquence recommandée.
- les critères d'attribution : le pouvoir adjudicateur choisit l'offre régulière qui lui semble la plus avantageuse sur la base des critères d'attribution pondérés suivants (sous réserve de l'obtention de la promesse de subsides par l'autorité régionale) :
  1. Valeur technique de la soumission: 30 Pts
     Concerne : le dossier technique, les fiches techniques des différents matériaux et matériels à utiliser et la qualité du matériel prévu (par exemple: matériaux et mise en œuvre approuvés par attestations de laboratoire et par Infrasports).
     Répartition des points: Premier : 30Pts - Deuxième : 25Pts - Troisième : 20 Pts - Quatrième : 15 Pts - Cinquième: 10Pts - Les autres: 5Pts.

2. Aspect esthétique, originalité, créativité du projet et intégration dans le milieu urbain : 22 Pts
   Concerne: Le dossier de présentation du projet proposé, créativité de l'ensemble des éléments proposés, agencement général dans le site, schéma d'implantation, simulation, photos…; réaménagement du site incluant la qualité des finitions après la pose des palissades (engagement par l'entreprise à mettre tous les moyens en œuvre à cette fin).
   Répartition des points : Premier : 22 Pts - Deuxième : 16 Pts - Troisièm e: 10 Pts - Quatrième : 8 Pts - Cinquième : 6 Pts - Les autres : 4 Pts.
3. Prix : 18 Pts
   Concerne : La comparaison des prix suivant le bordereau d'origine hors proposition(s) complémentaire(s).
   Répartition des points : Premier : 18 Pts - Deuxième : 13 Pts - Troisièm e: 9 Pts - Quatrième : 6 Pts - Cinquième : 5 Pts - Les autres : 4 Pts.
4. Délai d'exécution : 15 Pts
   Concerne : Le délai d'exécution proposé par l'entreprise sur base du projet sans complément. Ce délai sera d'application pour le chantier, le dépassement de celui-ci impliquera les amendes de retard prévues dans la législation concernée par les marchés publics.
   Répartition des points : Premier : 15 Pts - Deuxième : 10 Pts - Troisième : 8 Pts - Quatrième : 6 Pts - Cinquième : 5 Pts - Les autres: 4 Pts.
5. Garantie : 15 Pts
   Concerne : La durée de garantie des éléments installés, la garantie sur l'installation à proprement parler ainsi que l'entretien du site durant le période de garantie.
   Répartition des points : - Premier : 15 Pts - Deuxième: 10 Pts - Troisième : 8 Pts - Quatrième : 6 Pts - Cinquième : 5 Pts - Les autres : 4 Pts.

Total : 100 Pts

1787 **Nº 28.- BUDGET COMMUNAL 2012 - Octroi d'un subside - S.F.X. 2 - Prêt de matériel - Approbation.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

DECIDE :

- d'accorder son aide à l'Institut S.F.X. 2, pour une manifestation organisée en 2012 (souper annuel le 10 novembre 2012 - 240 chaises et 30 tables), sous forme de prêt de matériel et de mise à disposition de personnel, pour un montant global estimé à 102,00 €;
- de déroger au principe du Titre III du Livre III de la troisième partie du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation relatif au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions vu que les montants cumulés par bénéficiaire sont inférieurs à 1.239,47 €.

1788 **Nº 29.- BUDGET COMMUNAL 2012 - Octroi d'un subside - Ecole Saint-Nicolas - Prêt de matériel - Approbation.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

DECIDE :

- d'accorder son aide à l'école Saint-Nicolas sous forme de prêt de matériel et de mise à disposition de personnel (veillée de Noël le 14 décembre 2012 - 30 barrières nadar, estimé à 128,00 €), pour un montant global estimé à 71,00 €;

- de déroger au principe du Titre III du Livre III de la troisième partie du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation relatif au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions vu que les montants cumulés par bénéficiaire sont inférieurs à 1.239,47 €.

1789 **N° 30.- MAISON DE L'EGALITE DES CHANCES - Demande d'adhésion de l'A.S.B.L. "ATD Quart-Monde" - Approbation.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

AUTORISE

l'adhésion de l'A.S.B.L. "ATD Quart-Monde" à la Maison de l'Egalité des Chances de la Ville.

1790 **N° 31.- MAISON DE L'EGALITE DES CHANCES - Demande d'adhésion de l'A.S.B.L. "Psy'Cause" - Approbation.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

REFUSE

l'adhésion de l'A.S.B.L. "Psy'Cause"à la Maison de l'Egalité des Chances de la Ville.

1791 **Nº 31bis.- RELAIS SOCIAL DE VERVIERS - Modification des statuts - Approbation.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

APPROUVE

les modifications des statuts du Relais Social de Verviers et, en conséquence, le nouveau texte des statuts.

1792 **N° 32.- CULTES - Eglise Saint-Joseph (Verviers) - Budget 2012 - Avis à émettre.**

Par 30 voix pour et 3 abstentions,

EMET UN AVIS FAVORABLE

à l'approbation du budget 2012 de l'église Saint-Joseph (Verviers).

N° 33.- CULTES -

1793 **a.- Eglise Notre-Dame de l'Assomption -**

1794 **b.- Eglise Saint-Antoine/Saint-Hubert -**

1795 **c.- Eglise protestante (Verviers-Hodimont) -**

Budgets 2012 - Modifications budgétaires n° 1 - Avis à émettre - Avis de la Section "Personnel-Etat civil-Population-Cultes".

Par 30 voix et 3 abstentions,

EMET UN AVIS FAVORABLE

à l'approbation des modifications n° 1 apportées par les Conseils de fabrique et d'Administration des églises précitées à leur budget 2012.

1796 **N° 34.- CULTES - Eglise de l'Immaculée Conception - Budget 2012 - Modifications budgétaires n° 2 - Avis à émettre.**

Par 30 voix et 3 abstentions,

EMET UN AVIS FAVORABLE

à l'approbation des modifications n° 2 apportées par le Conseil de fabrique de l'Immaculée Conception à son budget 2012.

N° 35.- CULTES -

1797 **a.- Eglise de l'Immaculée Conception -**

1798 **b.- Eglise Marie-Médiatrice -**

1799 **c.- Eglise Notre-Dame de l'Assomption -**

1800 **d.- Eglise Notre-Dame des Récollets -**

1801 **e.- Eglise Saint-Antoine/Saint-Hubert -**

1802 **f.- Eglise Saint-Bernard -**
1803 **g.- Eglise Saint-Hubert -**
1804 **h.- Eglise Saint-Jean-Baptiste (Surdents) -**
1805 **i.- Eglise Saint-Jean-Baptiste (Verviers) -**
1806 **j.- Eglise Saint-Joseph (Manaihant) -**
1807 **k.- Eglise Sainte-Julienne -**
1808 **l.- Eglise Saint-Martin -**
1809 **m.- Eglise Saint-Nicolas -**
1810 **n.- Eglise Saint-Remacle -**
1811 **o.- Eglise Saint-Roch -**
1812 **p.- Eglise protestante (Verviers-Hodimont) -**
1813 **q.- Eglise protestante (Verviers-Laoureux) -**

Budgets 2013 - Avis à émettre - Avis de la Section "Personnel-Etat civil-Population-Cultes".

Par 30 voix et 3 abstentions,

EMET UN AVIS FAVORABLE

à l'approbation des budgets 2013 des églises précitées.

1814 **Nº 36.- BUDGET COMMUNAL 2012 - Octroi d'un subside numéraire - Comité des commerçants organisateurs du défilé au C.T.L.M. - Approbation.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

DECIDE :

- d'octroyer une subvention complémentaire de 350,00 € sous forme d'argent au Comité organisateur du défilé de Mode "Verviers Fashion Show 2012";
- de déroger au principe du Titre III du Livre III de la troisième partie du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation relatif au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions vu que le Comité est une Association de fait et n'est donc pas en mesure de rentrer ses comptes à la Ville.

1815 **Nº 37.- MOBILITE - Rapport annuel de la Cellule Mobilité - Approbation.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

APPROUVE

le rapport annuel d'évaluation de M. le Conseiller en Mobilité de la Ville.

1816 **Nº 38.- VOIRIE - Travaux de plantation le long des voiries - Projet - Fixation des conditions de marché.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

DECIDE :

Art. 1.- D'approuver le cahier spécial des charges n° 245-12 et le montant estimé du marché "VOIRIES - Travaux de plantation le long des voiries", rue des Volontaires de Guerre, rue Antoine de Berghes, avenue Elisabeth (devant le stade de Bielmont), rue Mallar, rue Jean Baguette, avenue de Thiervaux, avenue des Grands Champs, rue de Jalhay (église de Mangombroux), rue du Parc, rue de Louvain, avenue Peltzer, rue de Hodimont (berme centrale), rond-point Kermadec, rond-point Albert Delaive, avenue Henri Massin (rond-point), rue des Combattants, rue des Faweux, rue Hauzeur de Simony, établis par le Service technique des Travaux. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant estimé s'élève à 5.055,71 €, hors T.V.A., ou 5.603,25 €, T.V.A. comprise.

Art. 2.- De choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché.

Art. 3.- De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2012, article 421/734-60 (n° de projet 2012ARB1). Le financement prévu est l'emprunt.

1817 **N° 39.- VOIRIE - Cession d'une emprise avenue Président Kennedy - Projet d'acte - Approbation.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents;

DECIDE

d'acquérir, à titre gratuit, une emprise d'une superficie de 15 m², pour cause d'utilité publique, à prendre dans la parcelle cadastrée 5ème Division, Section A, n° 161 Z, sise avenue du Président Kennedy, appartenant à Mme et M. LEJEUNE, en vue de régulariser la situation et de l'incorporer au domaine public communal.

1818 **Nº 40.- MARCHE CONJOINT - Ville/C.P.A.S./R.C.A. "Synergis" - Etat des lieux - Remplacement et entretien des extincteurs - Avenant à la convention - Approbation.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

DECIDE :

Art. 1.- D'approuver l'avenant à la convention relative à la réalisation du marché d'état des lieux, de remplacement et d'entretien des extincteurs proposant d'ajouter la Police Zone "Vesdre" à ce marché conjoint.

Art. 2.- De transmettre une copie de cette décision aux pouvoirs adjudicateurs participants.

MAINTIENT

pour le surplus, les termes de ses délibérations des 23 avril et 26 juin 2012.

1819 **Nº 41.- MARCHES-STOCKS CONJOINTS - Ville/R.C.A. "Synergys" pour l'aménagement et l'entretien des bâtiments - Convention relative à l'attribution de marchés-stocks conjoints de travaux, de fournitures et de services - Adoption.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

ADOPTE

la convention entre la Ville et la Régie communale Autonome "Synergis" relative à l'attribution de marchés-stocks conjoints de travaux, de fournitures et de services relatif à l'aménagement et à l'entretien de leurs bâtiments.

1820 **N° 42.- REVITALISATION URBAINE - Rue de Heusy - Découplage des installations des impétrants - Ratification de l'attribution.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

RATIFIE

la désignation de la Société "T-PALM" en vue de procéder aux travaux de découplage des installations des impétrants dans le cadre du dossier de revitalisation urbaine rue de Heusy;

DECIDE

du financement par fonds de réserve; le crédit permettant cette dépense a été inscrit en M.B. 2, non encore approuvées par les Autorités de Tutelle, sous l'allocation 930-724-60/18.

1821 **Nº 43.- PATRIMOINE - Immeuble Patrimoine Privé - Rue Henri Davignon n° 8 - Réfection de la toiture - Projet - Fixation des conditions de marché.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

DECIDE :

Art. 1.- D'approuver le cahier spécial des charges n° 47-12 et le montant estimé du marché "PATRIMOINE - Immeuble Patrimoine Privé - Rue Davignon n° 8 - Réfection de la toiture", établis par le Service technique des Bâtiments. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant estimé s'élève à 50.910,00 €, hors T.V.A., ou 53.964,60 €, T.V.A. 6 % comprise.

Art. 2.- De choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché.

Art. 3.- De solliciter une subvention pour ce marché auprès de l'autorité subsidiante Service public de Wallonie - DGO4 - Direction générale Opérationnelle de l'Aménagement du Territoire, du Logement, du Patrimoine et de l'Energie - Département de l'Energie et du Bâtiment durable, chaussée de Liège n° 140-142 à 5100 Namur.

Art. 4.- De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2012, article 930/724-60 (n° de projet 2012BAT2). Le financement prévu est l'emprunt et les subsides.

1822 **N° 44.- QUARTIERS D'INITIATIVES - Q.I. 2 : Ensival - Convention-exécution 2001 - Aménagement du Parc Godin - Réfection du mur de séparation - Travaux complémentaires.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

DECIDE

de passer ce marché par procédure négociée sans publicité sur base de l'article 17 § 2, 2°, le crédit permettant cette dépense est inscrit au budget extraordinaire 2012 sur l'allocation 930/721-60 et sera financé par emprunt.

1823 **Nº 45.- QUARTIER DES LINAIGRETTES - Installation d'une petite infrastructure sociale de quartier - Avenant n° 1 - Dépassement du montant du marché attribué de + de 10 % - Approbation.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

DECIDE :

Art. 1.- D'approuver l'avenant 1 du marché "QUARTIER DES LINAIGRETTES - Installation d'une petite infrastructure sociale de quartier" pour le montant total en plus de 4.308,24 €, hors T.V.A., ou 5.212,97 €, T.V.A. 21 % comprise.

Art. 2.- De marquer son accord sur le dépassement de plus de 10 % du marché attribué.

Art. 3.- De financer cet avenant par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2012, article 764/725-60 (n° de projet 20117252) et à la modification budgétaire n° 2 non encore approuvée par l'autorité de tutelle. Le financement prévu est l'emprunt.

1824 **Nº 46.- VEHICULES - Acquisition d'un fondoir pour le marquage thermoplastique avec remorque - Projet - Fixation des conditions de marché.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

DECIDE :

Art. 1.- D'approuver le cahier spécial des charges n° 224-12/01-02 et le montant estimé du marché "VEHICULES - Acquisition d'un fondoir stationnaire ou sur remorque pour le marquage thermoplastique", établis par le Service technique des Travaux. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant estimé s'élève à :

- pour le fondoir stationnaire : 11.570,25 €, hors T.V.A., ou 14.000,00 €, T.V.A. 21 % comprise;
- pour le fondoir sur remorque : 16.528,92 €, hors T.V.A., ou 19.999,99 €, 21 % T.V.A. comprise;
- pour la remorque : 4.958,68 €, hors T.V.A., ou 6.000 €, T.V.A. 21 % comprise.

Art. 2.- De choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché pour le marché d'acquisition d'un fondoir et la simple facture acceptée pour l'acquisition d'une remorque.

Art. 3.- De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2012, article 421/744-51 (n° de projet 2012EQU1) financé par emprunt.

1825 **N° 46bis.- FONDS FEDER 2007-2013 - "VERDI" - Revitalisation urbaine Spintay - Projet P.1.1 - Partie A (ECP13030001493C) - Projet P.1.2 - Partie B (ECP13030001492C) - Démolition et rénovation d'immeubles - Modifications demandées par le SPW - Approbation.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

ARRETE

les critères de sélection qualitative comme suit :

- satisfaire aux exigences de l'agréation en catégorie D, classe 7 ou dans le montant correspondant à l'offre;
- ne pas être dans une des causes d'exclusion prévue à l'article 17 de l'arrêté royal du 8 janvier 1996 et ses modifications ultérieures;
- les soumissionnaires devront obligatoirement fournir des références de travaux similaires d'un montant équivalent à ceux du présent marché et exécutés au cours des 5 dernières années. Cette liste sera accompagnée de certificats de bonne exécution. Ces certificats indiqueront le montant, l'époque et le lieu d'exécution des travaux et préciseront s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin;
- les soumissionnaires devront fournir une déclaration mentionnant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont l'entrepreneur disposera pour l'exécution de l'ouvrage;
- les soumissionnaires devront fournir une déclaration mentionnant les effectifs moyens annuels de l'entreprise et l'importance de ses cadres pendant les 3 dernières années;

APPROUVE

les modifications apportées au cahier spécial des charges telles que signalées dans la lettre du Service public de Wallonie - Tutelle générale;

MAINTIENT

pour le surplus, les termes de sa délibération du 24 septembre 2012.

1826 **N° 46ter.- VOIRIE - Chemin communal rue Pierre David - Acquisition d'une parcelle - Cession d'un morceau de terrain communal - Désaffectation expression - Projets d'acte.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

DECIDE :

- de désaffecter expressément et distinctement la parcelle à prendre dans le domaine public, laquelle est située rue Pierre David, d'une contenance mesurée de 11m² non cadastré, mais non cadastré mais dépendant de la section B, joignant la rue Pierre David et les parcelles numéros 321 T7 et 298X2 telle qu'elle figure sous le lot 2 au plan dressé par le Géomètre VOSS, en date du 20 juillet 2011;
- de vendre la parcelle communale non cadastrée d'une contenance de 11m², à Mme PILLITTERI telle qu'elle figure au plan dressé, le 20 juillet 2011 (lot 2), par le Géomètre VOOS;
- de vendre à Mme PILLITTERI cette parcelle au prix de 2.000,00 €;
- d'acquérir, pour cause d'utilité publique, à Mme PAGNOULLE un morceau de la parcelle cadastrée 8ème division, section B, n° 321 T7 d'une superficie de 12m² tel que repris sous le lot 1 au plan précité du Géomètre VOSS, au prix de 2.000,00 €;
- d'approuver les projets d'acte et de charger le Comité d'Acquisition d'Immeubles de Liège de la signature des actes.

1827 **Nº 46quater.- VOIRIE - Lotissement de Stembert - Rue des Gardes Frontières - Réalisation de travaux de voirie - Projet - Fixation des conditions de marché.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

DECIDE :

Art. 1.- D'attribuer le marché à partir de l'adjudication-stock "voiries" dont le soumissionnaire a été désigné le 21 août 2009 par le Collège communal, sur base du cahier des charges arrêté par la délibération du Conseil communal du 31 mars 2009.

Art. 2.- De financer cette dépense par le crédit inscrit à la modification budgétaire n° 2 du budget extraordinaire 2012 (49.106,52 € versé par le lotisseur à titre de cautionnement), sous l'allocation 421/735-60/26 (n° de projet 2012LOT1) et le crédit de 10.000,00 € inscrit à la proposition de modification budgétaire n° 3, non encore approuvées par l'Autorité de Tutelle. La dépense sera financée par le prélèvement sur fonds de réserve et le cautionnement saisi.

1828 **N° 46quinquies.- VOIRIES - Site Snoeck (anciennement commune d'Ensival) - Acquisition, à titre gratuit, de l'assiette de la voirie privée et d'emprises pour incorporation au domaine public - Projets d'actes - Approbation**

A l'unanimité des suffrages des membres présents;

ADOPTE DEFINITIVEMENT

tel que dressé, en date du 26 février 2005, par M. GENOTTE André, Ingénieur Géomètre, le plan d'alignement (n° 2005-12), de la voirie reliant le projet "Logivesdre", situé rues Depouhon et Snoeck, à la rue de Pepinster, ainsi que les superficies des emprises y figurant. Cet alignement est tracé en un trait rouge continu au plan susdit. La voirie à aménager y est reprise sous teinte jaune et les emprises à réaliser y sont respectivement teintées en bleu, en rose, en orange, en rouge pâle, en rouge, en fuchsia et en beige;

DECIDE :

- d'acquérir auprès de la S.P.R.L. "BIOTOP", la S.A. "COPPEE ET COPPEE", la Société en commandite simple "REDEVCO RETAIL BELGIUM", la S.A. "ITM IMMO", la S.P.R.L. "VINCOP" et la S.A. "LUKOIL BELGIUM", sans stipulation de prix, pour cause d'utilité publique, la parcelle sise rue de Pepinster, actuellement cadastrée en nature de chemin, section A, n° 526L3, pour une contenance de 1.142 m² et d'une contenance mesurée de 1.139 m², constituant la voirie, afin de l'incorporer au domaine public communal;
- d'acquérir les emprises, sans stipulation de prix, pour cause d'utilité publique, auprès des sociétés concernées par une cession d'emprise afin d'incorporer les trottoirs au domaine public communal, à savoir:
  - parcelle cadastrée 7ème division, section A, n° 529 L3, rue de Pepinster n° 104, d'une superficie de 28m² à la S.P.R.L. "BIOTOP";
  - parcelle cadastrée 7ème division, section A, n° 529 A4, rue de Pepinster n° 102, d'une superficie de 58m² à la S.A. "COPPEE ET COPPEE";
  - parcelle cadastrée 7ème division, section A, n° 526 M3, rue de Pepinster n° +102, d'une superficie de 67m² à la S.A. "COPPEE ET COPPEE";

- parcelle cadastrée 7ème division, section A, n° 526 H3, rue de Pepinster, d'une superficie de 102m² à titre de tréfoncier à la société en commandite simple "REDEVCO RETAIL BELGIUM" et à titre d'emphytéote à la S.A. "ITM IMMO";
- parcelle cadastrée 7ème division, section A, n° 526 P3, rue de Pepinster n° 100, d'une superficie de 45m² à la S.P.R.L. "VINCOP";
- parcelle cadastrée 7ème division, section A, n° 526 G3, rue de Pepinster n° +102, d'une superficie de 42m² et de 7 m² à la S.A. "LUKOIL BELGIUM";

- de confier au Comité d'Acquisition d'Immeubles de Liège la signature des actes authentiques de reprise de voirie et d'acquisition d'emprises.

1829 **N° 46sexies.- PATRIMOINE - Immeuble Patrimoine Privé - Rue des Souris n° 18 - Réfection de la toiture - Projet - Fixation des conditions de marché.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

SOLLICITE

pour les travaux de "PATRIMOINE - Immeuble patrimoine privé - Rue des Souris n° 18 - Réfection de la toiture", dans le cadre des modalités prévues par l'arrêté du Gouvernement Wallon du 10 avril 2003, l'intervention du Service Public de Wallonie, Service UREBA;

DECIDE

Art. 1.- D'attribuer le marché à partir de l'adjudication-stock "toiture" dont le soumissionnaire n'est pas encore désigné, sur base du cahier des charges arrêté par la délibération du Conseil communal du 26 mars 2012.

Art. 2.- De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire 2012, sous l'allocation 930/724-60/14. La dépense sera financée par emprunt et subsides.

1830 **N° 47.- BUDGET COMMUNAL 2012 - Octroi d'un subside communal exceptionnel - Unité Guides Sainte-Anne de Stembert - Approbation.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

DECIDE :

- d'octroyer à l'Unité Guides Sainte-Anne de Stembert, une subvention de 1.000,00 € sous forme d'argent, à titre exceptionnel, dans le cadre du dossier de mise en conformité de leurs locaux sis rue de l'Eglise n° 8 à 4801 Verviers, à charge de l'allocation 761/332-02/8-02;
- de déroger au principe du Titre III du Livre III de la troisième partie du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation relatif au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions lorsque les montants cumulés par bénéficiaire sont inférieurs à 1.239,47 €.

1831 **N° 48.- BUDGET COMMUNAL 2012 - Octroi d'un subside - Patro Don Bosco - 75ème anniversaire - Approbation.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

DECIDE :

- d'octroyer au Patro de Don Bosco une subvention de 1.250,00 € sous forme d'argent, à titre exceptionnel à l'occasion de son 75ème anniversaire à charge de l'allocation 761/332-02/-03;

- de déroger en partie au principe du Titre III du Livre III de la troisième partie du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation relatif au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions pour les montants cumulés par bénéficiaire entre 1.239,47 € et 24.789,35 € en demandant à l'A.S.B.L. de fournir à la Ville son rapport d'activité lors de sa demande de subsides et annuellement ses comptes annuels.

1832 **Nº 49.- JEUNESSE - Subsides 2012 - Répartition - Approbation.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

ARRETE

comme suit, la répartition des subsides à attribuer, pour l'exercice 2012, par la Ville aux organismes de jeunesse :

- Allocation 761/332-02 :
  - Centre des Jeunes des Récollets 1.000,00 €
- Allocation 761/332-02/-02 :
  - Unité Guide de Lambermont 234,00 €
  - Scouts de Saintte-Julienne 1.000,00 €
  - Scouts d'Ensival 625,00 €
  - Scouts de Petit-Rechain 400,00 €
  - Guides Saint-Remacle 200,00 €
  - Scouts Cardijn 200,00 €
  - Copains de Mangombroux 200,00€

DECIDE :

- de déroger en partie au principe du Titre III du Livre III de la troisième partie du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation relatif au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions pour les montants cumulés par bénéficiaire entre 1.239,47 € et 24.789,35 € en demandant à l'A.S.B.L. de fournir à la Ville son rapport d'activités lors de sa demande de subsides et annuellement ses comptes annuels;
- de déroger en principe au Titre III du Livre III de la troisième partie du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation relatif au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions lorsque les montants cumulés par bénéficiaire sont inférieurs à 1.239,47 €.

1833 **N° 50.- FAUNE FLORE NATURE - Projet AlterIAS - Code de conduite sur les plantes invasives en Belgique - Adoption.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

ADOPTE

le Code de conduite sur les plantes invasives coordonné par l'Unité Biodiversité & Paysage de l'Université de Liège-Gembloux Agro-Bio Tech et développé dans le cadre du projet LIFE + AlterIAS (voir annexe) et s'engage volontairement à :

- se tenir informé de la liste des plantes invasives en Belgique;
- stopper la plantation de certaines espèces invasives (annexe I du Code);
- diffuser de l'information sur les plantes invasives aux membres du personnel et/ou aux citoyens (différents outils de communication tels que dépliants, brochure, poster sont envoyés gratuitement aux partenaires, diffusion d'information sur le site internet de la Ville);
- privilégier l'utilisation de plantes alternatives non invasives;
- participer à la détection précoce des nouvelles plantes invasives potentielles.

1834 **N° 51.- BUDGET COMMUNAL 2012 - Octroi d'un subside numéraire - Fosoder, S.C.R.L. - Approbation.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

DECIDE :

- d'octroyer une subvention de 2.000,00 € sous forme d'argent à la S.C.R.L. "Fosoder";

- d'appliquer en partie le principe du Titre III du Livre III de la troisième partie du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation relatif au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions en exigeant du bénéficiaire de justifier la destination de ce subside via l'envoi de son rapport d'activités et ses comptes annuels 2011.

LA SEANCE PUBLIQUE EST LEVEE A 19 HEURES 55.

ELLE EST REPRISE IMMEDIATEMENT A HUIS CLOS.

LA SEANCE EST DEFINITIVEMENT LEVEE A 20 HEURES, après approbation des résolutions prises au cours de la séance du 24 septembre 2012.

****

Est approuvé, en cette séance du 28 janvier 2013, le procès-verbal ci-dessus tel qu'il est rédigé.

Le Secrétaire, Le Bourgmestre,

P. DEMOLIN M. ELSEN